



Cinq notes sur la Nouvelle-France

André Vachon, S. R. C.

Number 39, 1974

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1025319ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1025319ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les éditions du Bien Public

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Vachon, A. (1974). Cinq notes sur la Nouvelle-France. *Les Cahiers des dix*, (39), 119–145. <https://doi.org/10.7202/1025319ar>

Cinq notes sur la Nouvelle-France

Par ANDRÉ VACHON, S. R. C.

I — De l'Abitation de Champlain à l'hostellerie de Boisdon (1608-1648)

Les Indiens de l'Amérique du Nord ne connaissaient pas les boissons alcooliques. Pour leur approvisionnement en vins et en spiritueux, les premiers colons dépendaient donc entièrement de la métropole. Ils importaient chaque année de généreuses quantités d'eau-de-vie, de vin et de cidre¹. Quant à la bière, les Récollets en fabriquaient déjà en 1620², semble-t-il; en 1622, en tout cas, on possédait à Québec « une chaudière à brasser de la bière, qui tenoit près d'un tonneau », et qui ne devait pas servir uniquement à cuire la *sagamité*³ — non plus du reste que « la chaudière à brasserie » de la famille Hébert, dont Sagard parle en 1627⁴; plus tard, en mai 1646, on voit le frère Ambroise Cauvet préparant à Notre-Dame-des-Anges le « grue » (gruau) et la « biaire » pour le compte des Jésuites⁵. La même année, ces derniers construisirent à Sillery une nouvelle brasserie, qu'ils inaugurèrent au début de mars 1647⁶. Or, dans la terre voisine de Saint-Michel, propriété de Pierre de Puiseaux, on trouvait « un corps de logis qui avoit accoustumé de servir de brasserie et de forge »⁷. Au moins trois autres

1. A l'époque, on n'aurait pas imaginé pouvoir vivre au Canada sans d'abon-tes réserves de boissons, qui servaient à plusieurs usages. En 1604-1605, Champlain fait allusion à ces réserves quand il écrit que le froid fut si intense à l'île Sainte-Croix, que les « boissons gelerent toutes à l'exception du vin d'Espagne. On donnoit le cidre à la livre. » Champlain, *Oeuvres* (Laverdière), 191. — En 1624, Champlain mentionne l'arrivée de « sept tonneaux de cidre [sic] Ibid., 1050.

2. « Nous avons du grain suffisamment pour faire du pain et de la bière... ». Denis Jamet, récollet, à Charles de Bove, Québec, 10 août 1620, dans O.-M. Jouve, *Les Franciscains et le Canada*, I (Québec, 1915), 161.

3. Champlain, *op. cit.*, 1026.

4. Gabriel Sagard, *Histoire du Canada*. . . (Paris, 1866), II, 517.

5. *Journal des Jésuites* (Laverdière et Casgrain), 46. Désormais, JJ.

6. JJ, 69, 73, 78.

7. Acte de vente de la terre de Saint-Michel (Teuleron, notaire, 21 mars 1647), RHAF, V (juin 1951), 124.

brasseries existaient vers ces années : celle de la Communauté des Habitants, à Québec, où un incendie se déclara le 7 janvier 1648⁸, celle qui, à Trois-Rivières, faisait face au magasin, « proche le grand fleuve Saint Laurent »⁹, et celle de Louis Prudhomme, à Montréal, mentionnée dans un contrat d'octobre 1650¹⁰. La bière se fabriquait donc communément dans la colonie, de même que le bouillon, breuvage alcoolisé à base de pâte fermentée, qu'on buvait dans toutes les maisons¹¹. On ne produisit point de vin, sinon que très rarement et en très petites quantités, au moyen de raisins sauvages et surtout pour les fins du culte¹².

Dès après la fondation de Québec (1608), il y eut bien quelques désordres dus à l'alcool dans le petit poste commandé par Champlain. Mais le brave Saintongeais ne badinait pas sur ces questions, d'autant que ses commis poussaient l'effronterie jusqu'à piller — oh ! très discrètement — la cave de l'*Abitation*¹³. Peut-être Champlain donna-t-il le ton : ses successeurs se montrèrent parfois impitoyables pour les ivrognes. « Le vingt neufiesme Decembre de l'an mil six cens trente cinq, écrivait le père Le Jeune, furent mises à un pillier devant l'Eglise, des affiches & defenses, sur certaines peines, de blasphemer, de s'enyvrer, de perdre la messe & service divin aux jours de Festes. En suite dequoy, un carcan fut attaché au mesme pilier, & un chevalet auprès, pour les delinquants; où fut mis par effet le sixiesme janvier un yvrogne & blasphemateur. »¹⁴ Et l'on était au coeur de l'hiver canadien, et sur le promontoire venteux de Québec au surplus ! Qu'à cela ne tienne, les ivrognes doivent être châtiés. Le 25 décembre 1645, encore, « deux de nos françois s'estant mis à boire, attendant la messe de minuit, s'enyvrerent [. . .]. Mons. le Gouverneur

8. *JJ*, 100.

9. ANQ, Minutier de Claude Bermen, 19 juin 1649.

10. ANQ-M. Minutier de Jean de Saint-Père, 22 octobre 1650. Il est de nouvelle question d'une brasserie à Montréal — est-ce celle de Prudhomme ? — en mai 1651. *JJ*, 153.

11. Pierre Boucher, *Histoire véritable et naturelle. . . de la Nouvelle-France. . .* (Paris 1664), 140. A sa mort (1651), Jacques Hertel, par exemple, possédait cinq barriques de bouillon. P.-G. Roy, « A propos des Hertel », *BRH*, XLIX (1913), 850.

12. V. g. Sagard, *op. cit.*, I, 218.

13. Champlain, *op. cit.*, 1051.

14. *The Jesuit Relations* (Thwaites) IX, 144. Désormais, *JR*.

[Montmagny] les fit mettre sur le chevalet exposés à un nord-est espouvantable. »¹⁵ (Gageons qu'à leur libération il fallut leur donner un bon coup d'eau-de-vie pour les ranimer et les réchauffer !) Puis, en avril 1648, « quatre ou 5. personnes furent mises sur le chevalet pour s'estre enivrées à Pasque. »¹⁶ — Les Rois 1636, Noël 1645, Pâques 1648 : la tradition de « fêter », au Canada français, remonte loin, et l'expression « être en fête » (i. e. être gris, être ivre)¹⁷, courante encore au Québec, paraît trouver ici sa justification.

Applaudissant à la sévérité de l'Etat, les gens d'Eglise ne se montraient pas moins intraitables sur le chapitre de l'ivrognerie. Deux fois ils refusèrent la sépulture ecclésiastique à des ivrognes. A la question de cet intrépide buveur de Basselin :

Qui estoit cestuy qui est gisant
Sous ceste froide sepulture ?

ils n'auraient certes pas répondu :

Un riche avare qui, vivant,
Ne buvoit que l'eau toute pure.

En 1647, en effet, un nommé Bastien mourait dans un incendie, alors qu'il était en état d'ivresse. « On retira les restes du corps », écrit le supérieur des Jésuites, « que nous ne jugeasmes point à propos d'enterrer en terre sainte, estant un ivrogne manifeste & public, incorrigible, & mort sans signe de penitence dans son Yvrognerie; en suite on ne fit aucune prière publique pour luy. »¹⁸ Plus tard, un certain Bondy se noya; il était ivre. « On l'enterr[a] comme un chien vers nostre moulin »¹⁹, écrit un jésuite.

S'ils étaient opposés à l'ivrognerie et « prêchaient fortement contre », selon le mot d'un chroniqueur de l'époque, les Jésuites ne condamnaient point l'usage modéré des boissons alcooliques. Les vins et les eaux-de-vie mêmes leur étaient familiers; mais, au Canada, les vins étaient chers, et les eaux-de-vie plus

15. *JJ*, 23.

16. *JJ*, 106.

17. *Glossaire du parler français au Canada* (Québec, 1930), 343.

18. *JJ*, 92.

19. *JJ*, 355.

encore. Les communautés religieuses adoptèrent la bière — le « champagne du pauvre », comme on dit au Québec —, que souvent elles brassaient elles-mêmes, réservant les vins et les spiritueux pour les festivités et les échanges de cadeaux. Les jésuites de Québec, par exemple, envoyèrent, en février 1648, « quatre bouteilles de vin d'Espagne pour les jours gras » à leurs confrères de Sillery²⁰. Le 1er janvier 1646, encore, les religieux offraient « 4. mouchoirs à la femme d'Abraham [Martin] & à luy une bouteille d'eau de vie »²¹, le 31 décembre 1647, les Hospitalières firent porter aux Pères « un petit quart de vin d'Espagne d'environ 4. pots »²²; en 1649, le 1er de l'an, « M. le Gouverneur [d'Ailleboust] envoya le matin son sommelier [remettre aux Jésuites] deux bouteilles de vin d'Espagne, un coq d'Inde & un Agnus Dei; autant au P. Vimont, & le double de vin d'Espagne au P. le Jeune. Les Hospitalières [leur] envoyèrent un baril de vin d'Espagne & deux chapons »²³. On voit encore les Jésuites donner de la bière aux enfants qui venaient de faire leur première communion²⁴, et de la bière et du vin aux chantres de la messe de minuit, ce qui en « enruma » plusieurs, qui furent incapables ensuite de « chanter les festes »²⁵. — Eaux-de-vie, vins et bière jouaient donc un rôle important dans la vie sociale.

En 1648, il n'y avait encore, au Canada, ni auberge ni cabaret. Il fallait déguster chez soi ou chez les amis les vins, les spiritueux et la bière qu'on se procurait au magasin de la Communauté des Habitants. Or Québec, siège du gouvernement et port de mer, comptait plus de deux cents âmes. Le tonnelier Boisdon crut le moment venu de doter la capitale de sa première *hostellerie*. Il présenta une requête au Conseil, lequel sans doute délibéra gravement, car l'affaire était de conséquence : outre les intérêts commerciaux de la Communauté, il fallait à tout prix sauvegarder la moralité publique. Finalement, les conseillers, ayant à leur

20. JJ, 103.

21. JJ, 25.

22. JJ, 99.

23. JJ, 119. — Plus tard, le jour de l'Épiphanie 1660, on verra Mgr de Laval faire don aux soldats du fort de « deux pots d'eau de vie & 2 livres de petun [tabac] ». JJ, 273.

24. JJ, 293.

25. JJ, 315.

tête le gouverneur général d'Ailleboust, décidèrent à l'unanimité d'agréer la demande de Boisdon — un monsieur qui s'y connaissait en tonneaux, barriques, fûts et futailles, et que son nom même semblait prédestiner au métier de cabaretier.

Parkman, romantique à son ordinaire, le prénomme Jean²⁶. Jean Boisdon ! Une enseigne toute trouvée. J'en bois donc, si l'on veut, mais de quoi ? La clarté et la précision bien connues de la langue française n'y trouvent point leur compte. Première difficulté que n'a pas prévue l'anglophone historien. La deuxième est de taille — historiquement parlant — puisqu'il est avéré que le prénom de Boisdon était Jacques. Jacques Boisdon... Voyez-vous là rien qui puisse frapper l'imagination et amuser les badauds de Québec ? — Cher Parkman, eût-il mieux connu les subtilités de notre langue, il se fût contenté d'appeler son cabaretier *J. Boisdon* — à la fois un nom, une raison sociale et une devise !

Le document suivant, lourd de nobles signatures, fut cérémonieusement rédigé par le greffier :

Sur la requeste presentee au Conseil par M Jacques boisdon tendante a ce qu'a lexclusion de tout autre il luy fut permis de tenir boutique de patisserie a Quebec Et hostellerie pour tout allans Et venans, Le Conseil inclinant a la susdite requeste l'a accordee Et enterrinee aux conditions Et mentions suivantes

Premièrement qu'il feroit sa demeure a la place publique non loing de l'Eglise pour y avoir comodité entre autres de s'aller chauffer En luy payant ce que de raison

2 Qu'il ne souffriroit [souffriroit] aucun scandale ny yvrognerie blaspheme jurement ny jeux de hazart en sa maison

3 Que les dimanches Et les festes pendant les grandes Messes vespres sermons Et cateshisme la maison seroit vuidee de personnes Estrangeres et fermee

4 Qu'il seroit soigneux de garder les ordres Et reglements qui seront Etablis pour le trafic Et le comerce.

Le Conseil de sa part lui accorde la susdite exclusion de tout autre en cet office pour six ans. Et qu'il luy soit passé huit tonneaux gratis en une ou plusieurs annees Et qu'il se serve pour trois ans de la Brasserie appartenant a la comunauté.

26. Francis Parkman, *The Old Regime in Canada* (Boston, 1893), 332.

Fait et arrêté au Conseil estably par sa Majesté a Quebec ce dix neuf septembre mil six cens quarente huit.

de Chavigny	Dailleboust
Godefroy	H lalemant
J Boisdon	Giffard ²⁷

Le premier cabaret de la Nouvelle-France naquit en quelque sorte sous les auspices de la religion et du commerce. Louis d'Ailleboust de Coulonge et d'Argentenay, membre de la Société de Notre-Dame de Montréal, ne rêvait que d'Indiens à convertir, mais avait finalement accepté la charge de gouverneur général. Le jésuite Jérôme (Hiérosme) Lalemant, un saint homme s'il en fut, paraît avoir été aussi à l'aise pour donner au sieur Boisdon un statut de cabaretier que pour rédiger les constitutions des Ursulines de Québec. Les trois autres conseillers, Robert Giffard, seigneur-colonisateur et chirurgien à l'Hôtel-Dieu, François de Chavigny de Berchereau, seigneur et homme d'affaires, deuxième des quatre maris d'Eléonore de Grandmaison, et Jean-Paul Godefroy ²⁸, navigateur, commerçant et administrateur, dictèrent probablement les clauses commerciales du document, après avoir accueilli de bonne grâce les exigences de leurs éminents collègues relativement à la sauvegarde des bonnes moeurs.

C'est ainsi, diront les malins, que l'on imagina un cabaret chauffé près d'une église qui ne l'était pas, une « hostellerie » qui fût une sorte d'antichambre de la nef, laquelle se remplirait dans le moment même où l'auberge se viderait d'une clientèle tenue loin du scandale, du blasphème, des jeux de hasard et de l'ivrognerie, et qui aurait trouvé au cabaret le recueillement nécessaire pour passer à la paroisse... — Il reste, pour parler sérieusement, que les clauses 2 et 3 se retrouvent dans tous les règlements subséquents relatifs aux cabarets et aux auberges, et que l'église, dans la clause 1, le cède en importance à la place publique, centre du petit bourg et emplacement du marché — là où, justement, carcan et chevalet menaçaient les ivrognes, sans parler du terrible nordet... Il est vrai que le moraliste Pierre Charron, mort en 1603,

27. ASQ, Documents Faribault, 79.

28. Voir la biographie que je lui ai consacrée dans *DBC*, I, 349s.

disait, en parlant des tonneaux qu'on perce, que « l'on n'en peut rien tirer qu'on ne leur donne du vent » !

Les clauses commerciales de la « Convention de Jaques Boisdon tonnelier » — c'est le titre du document — paraîtront bien vagues. Mais, en septembre 1648, il y avait encore peu de temps que la Communauté des Habitants détenait le monopole de la traite, et le Conseil, composé en majorité de membres de la Communauté, venait à peine d'être renouvelé. On aura préféré en rester à des généralités, au moment où, vraisemblablement, les grandes politiques n'étaient pas encore arrêtées. Ce qui n'empêcha pas Boisdon d'obtenir quelques avantages: privilège exclusif de tenir « hostellerie » pendant six ans, et huit tonneaux de fret gratis, à la seule condition d'acheter la bière qu'il débiterait, pendant trois ans, de la brasserie de la Communauté.

Si l'on ignore tout de Boisdon et de son « hostellerie »²⁹, on sait néanmoins que les cabarets ne tardèrent pas à se multiplier en Nouvelle-France. Vers 1680 — et même plus tôt —, la situation devint extrêmement grave: la colonie était couverte de débits officiels ou clandestins, et les abus étaient flagrants.³⁰ C'est alors que les autorités commencèrent à réglementer d'une façon beaucoup plus précise — et souvent sans grand succès — le commerce de l'alcool.

Mais c'est là une autre histoire.

²⁹ Voir l'article que je lui ai consacré dans *DBC*, I, 107s.

³⁰ Voir dans *Toxicomanies*, vol. I, no 3 (sept.-déc. 1968), 327-329, mon article intitulé « Cabarets de la Nouvelle-France: les problèmes ».

II — La Brasserie Du Roy

A son arrivée à Québec, en 1665, l'intendant Jean Talon se donna pour mission de diversifier et de fortifier l'économie canadienne. La plupart des colons vivaient sur des terres, mais ne pratiquaient qu'une agriculture de subsistance, faute de débouchés pour leurs produits. Il y avait bien le commerce des fourrures — le seul qui fût alors de quelque importance —, mais il demandait peu de main-d'oeuvre et, surtout, il était dirigé presque exclusivement par des marchands de France, qui empochaient le plus clair des bénéfices. Il entraînait par conséquent bien peu de numéraire dans la colonie¹, même pas assez pour payer les nombreuses marchandises qu'on devait importer annuellement de la métropole². Talon comprit qu'il fallait placer l'agriculture sur une base commerciale en créant des industries locales pour en absorber l'excédent de la production. Ainsi pourrait-on réduire graduellement les importations, et peut-être même produire en vue de l'exportation*.

En 1666, Colbert de Terron, intendant de Rochefort, expédia à Québec deux « chaudières à Brasserie », que Talon s'empressa de demander au ministre en lui offrant d'assumer de ses propres deniers la construction d'une brasserie³. Avec son imagination habituelle, l'intendant avait immédiatement vu l'utilité de cette « manufacture ». Déjà, les habitants récoltaient du blé en surabondance (130,978 minots en 1668⁴): Talon les encouragerait donc à cultiver de l'orge et du houblon, dont il fabriquerait de la bière, laquelle remplacerait avantageusement les vins et les eaux-de-

1. L'arrivée du régiment de Carignan, en cette année 1665, augmenta momentanément l'argent en circulation, comme l'a noté Marie de l'Incarnation: « L'argent qui étoit rare en ce pays, y est à présent fort commun, ces Messieurs [les soldats] y en aiant beaucoup apporté. Ils paient en argent tout ce qu'ils achètent, tant pour leur nourriture que pour leurs autres nécessitez, ce qui accomode beaucoup nos habitants » (29 octobre 1665). Marie de l'Incarnation, *Correspondance* (Oury), 759.

2. « Et, par ce qu'elle [la colonie] ne paye pas en argent monnoyé ce qu'elle emprunte [importe], elle donne des denrées, pour retour, qui payent au Roy les entrées dans son Royaume. » Ces denrées, ajoute Talon, l'auteur de ce témoignage, sont « consistantes en pelleteries », dont on exporta, en 1667, pour près de cinq cent mille livres. *Correspondance de Talon*, dans *RAPQ*, 1930-31, 63.

* Voir ma biographie de Jean Talon dans *DBC*, I, 629-646.

3. *Correspondance de Talon*, *RAPQ*, 1930-31, 54.

4. Thomas Chapais, *Jean Talon*. . . (Québec, 1904), 278.

vie, trop chers pour la majorité des colons⁵ et dont l'importation coûtait annuellement quelque cent mille livres⁶. En plus de permettre des économies, de stimuler l'agriculture et de créer des emplois, la brasserie, dans l'esprit de Talon, serait un encouragement à la navigation commerciale et assurerait peut-être l'entrée de numéraire par l'exportation qu'on ferait aux îles d'Amérique d'une partie de la bière brassée à Québec.

Colbert accorda à Talon les deux précieuses chaudières. Aussitôt les notables de la colonie⁷, M. de Tracy en tête⁸, et le clergé même⁹ partagèrent l'enthousiasme de l'intendant pour le projet d'une brasserie. On voyait en elle une source d'enrichissement pour le pays, mais aussi le moyen de combattre le fléau de l'ivrognerie et d'instaurer un ordre social et moral meilleur¹⁰. Chacun y alla de son petit couplet sur les vertus de la bière, bonne¹¹ et « nourrissante »¹², « tres saine & non-malfaisante »¹³, qui « excitera l'habitant au travail de la culture de la terre »¹⁴ et « se pourra debiter a bon marché »¹⁵. Enfin, selon Colbert — c'était aussi l'avis des Jésuites¹⁶ —, le « vice d'Ivrognerie et les au[tr]es qui l'accompagnent souvent ne causeront pl[us] de scandale, ou du moins les occasions ne seront pl[us] si fréquentes p[ar] les qualitez froides de la biere dont les vapeurs ne font q[uasi] perdre l'usage de la raison »¹⁷!

C'est dans ce concert de louanges et de bénédictions que Talon donna l'ordre de commencer la construction de la brasserie, qu'il situa sur les bords de la rivière Saint-Charles, près des « ateliers de marine » (chantier maritime) qu'il venait de créer. On construisit d'abord, en 1668, sept voûtes de maçonnerie aux murs

5. Correspondance de Talon, *RAPQ*, 1930-31, 71.

6. *Ibid.*, 84.

7. *Ibid.*, 84, 101.

8. Mémoire de M. de Tracy (1667), *APC*, C11A, 2, 154.

9. *JR*, LI, 172-174.

10. *Loc. cit.*; Correspondance de Talon, *RAPQ*, 1930-31, 84, 96s.

11. *Ibid.*, 97.

12. *Jugements et délibérations*, I, 478.

13. *JR*, LI, 172-174.

14. Correspondance de Talon, *RAPQ*, 1930-31, 97.

15. *Ibid.*, 84.

16. *JR*, LI, 172.

17. Correspondance de Talon, *RAPQ*, 1930-31, 97.

épais, à certains endroits, de sept à huit pieds¹⁸, où seraient conservées les lourdes barriques du sain breuvage. Sur ces voûtes s'éleva ensuite un bâtiment qui joignait « la magnificence à la commodité »¹⁹, selon le mot de Frontenac. Les travaux ne furent achevés qu'à l'été ou à l'automne de 1671²⁰, mais on avait commencé à brasser dès le printemps de 1670²¹. L'édifice avait été conçu pour servir temporairement de logement aux charpentiers du chantier maritime voisin²². Au dire de Marie de l'Incarnation, c'était en effet une « très-ample Brasserie » bâtie « avec de très-grands frais »²³.

Les deux années qui suivirent l'ouverture de la brasserie furent très encourageantes. Talon avait si fortement incité les colons à cultiver de l'orge et du houblon qu'il put en exporter aux Antilles²⁴. Lui-même allait donner l'exemple en faisant planter six mille perches de houblon dans sa terre des Islets²⁵. En 1670, quelques mois après l'inauguration de la brasserie, il avait expédié aux Antilles « de la bière faite dans la brasserie établie a Quebec, de l'orge et du houblon du mesme pays »²⁶. Il n'en était pas peu fier ! L'année suivante, il déclarait pouvoir exporter annuellement deux mille barriques de bière, outre les deux mille qu'il estimait nécessaires « pour l'usage du Canada », ce qui allait donner lieu « à la consommation de plus de douze mille minots de grain par chaque année [. . .] au benefice et soulagement des laboureurs »²⁷. A son départ, en 1672, Talon croyait avoir atteint, avec sa brasserie, le but qu'il s'était fixé. Ce fut au reste le sentiment de Frontenac, qui, incidemment, jugeait la bière de Québec très bonne, bien qu'un peu chère²⁸.

Pourtant, dès 1673, l'entreprise périclita, pour disparaître en 1675. L'un des objectifs de Talon était en effet de limiter le plus

18. *Historique des voûtes Talon* (Québec, s. d.), 6.

19. Correspondance de Frontenac, *RAPQ*, 1926-27, 12.

20. Correspondance de Talon, *RAPQ*, 1930-31, 160.

21. *Ibid.*, 136.

22. *Ibid.*, 160.

23. Marie de l'Incarnation, *op. cit.*, 865.

24. Correspondance de Talon, *RAPQ*, 1930-31, 136.

25. *Ibid.*, 161.

26. *Ibid.*, 136.

27. *Ibid.*, 160s; voir aussi p 176.

28. Correspondance de Frontenac, *RAPQ*, 1926-27, 12.

possible l'importation des vins et des eaux-de-vie. Or, cela ne plaisait ni aux colons, qui préféraient en général l'eau-de-vie à la bière, ni à la Compagnie des Indes occidentales, qui levait une taxe de dix pour cent sur toutes les boissons qui entraient dans la colonie. Tant qu'il fut à Québec, Talon put créer et entretenir les conditions nécessaires au progrès de la brasserie. Ainsi, le 5 mars 1668, il avait obtenu du Conseil souverain qu'aucune boisson n'entrât au pays sans le « congé du Roy » — entendons: sans l'autorisation de l'intendant — et que la quantité n'en excédât pas mille deux cents barriques, soit huit cents de vin et quatre cents d'eau-de-vie²⁹. Bien plus, en 1670, il avait expédié aux Antilles une partie de l'eau-de-vie destinée au Canada, en expliquant à Colbert que la bière « sera[it] d'autant plus en usage [dans la colonie] qu'il y aura[it] moins d'autres boissons »³⁰ ! Talon parti, les fermiers des droits firent le raisonnement inverse, et c'en fut bientôt fait de la Brasserie du Roy.

Cette brasserie était la propriété personnelle de Talon, qui la vendit à l'Etat, en 1685, pour la somme rondelette de trente mille livres³¹. On en fit la résidence de l'intendant et le siège du Conseil souverain. Sauf les voûtes, qui subsistent encore, cet édifice fut entièrement détruit par le feu dans la nuit du 5 au 6 janvier 1713.

29. *Jug. et délib.*, I, 477-479.

30. Correspondance de Talon, *RAPQ*, 1930-31, 136.

31. Chapais, *op. cit.*, 467-469.

III – Les Ursulines et l'hiver

Qui dira jamais jusqu'où les Ursulines, installées à Québec dès 1639, poussèrent l'héroïsme dans l'accomplissement de leur mission apostolique ? Elles-mêmes se sont montrées si discrètes qu'on a souvent beaucoup de mal à entrevoir la réalité. Elles parlent, à l'occasion, de leurs « croix », mais pour affirmer aussitôt qu'elles sont douces, aimables, désirables. Marie de l'Incarnation, pour sa part, écrit, le 4 septembre 1640, que le Canada est « un Paradis terrestre où les croix et les épines naissent si amoureusement que plus on en est piquée, plus le coeur est rempli de douceur. »¹

Ces croix et ces épines, quelles sont-elles donc ? Les épreuves inévitables de la vie : maladies, accidents, décès ; mais aussi, en Nouvelle-France, les incommodités du climat, l'isolement, l'insécurité, l'angoisse. On peut lire la correspondance de Marie de l'Incarnation et ne deviner qu'à demi les souffrances quotidiennes de sa communauté, d'une part parce que la grande ursuline est heureuse de s'immoler pour son Dieu, et d'autre part parce qu'elle ne veut pas alarmer ses correspondants ni paraître une martyre à leurs yeux. Ainsi, le 4 septembre 1640, déclare-t-elle avoir « passé cet hiver aussi doucement qu'en France »².

En 1639-1640, pourtant, les Ursulines habitaient une mesure que Marie avait ainsi décrite : « Pour tout logement, nous n'avons que deux petites chambres qui nous servent de Cuisine, de Réfectoire, de Retraite, de Classe, de Parloir, de Choeur. » Cette maison est « si pauvre que nous voions par le plancher reluire les estoiles durant la nuit et qu'à peine y peut-on tenir une chandelle allumée à cause du vent. »³ Est-il possible, dans une telle cabane, de passer doucement l'hiver, quand, une fois au moins, on a connu un froid si intense que le serviteur de M. de Puiseaux « qui traversoit un chemin en mourut »⁴ ? Peu portée à s'appitoyer sur elle-même, Marie a pieusement exagéré les aménités, pour elle et ses compagnes, d'un climat pourtant bien cruel aux autres.

1. Marie de l'Incarnation, *Correspondance* (Oury), 110.

2. *Ibid.*, 109.

3. *Ibid.*, 98.

4. *Ibid.*, 119.

Même après avoir quitté ce taudis, qu'elles-mêmes comparaient à l'étable de Bethléem, les Ursulines continuèrent de subir les rigueurs du froid. Les nuits, surtout, étaient pénibles. Le 30 décembre 1650, lors de l'incendie du premier monastère, les religieuses durent fuir en hâte, la plupart pieds nus : les Jésuites donnèrent « des chaussures à toutes celles qui n'en avaient point : car de nous toutes, il n'y avait que trois qui en eussent, parce qu'elles s'étaient ainsi couchées le soir pour mieux résister au froid. »⁵

Le bâtiment détruit en 1650 comportait bien quatre cheminées (foyers) — qui dévoraient 175 cordes de bois par hiver —, mais, comme il arrivait toujours pour ces feux ouverts, ou les cheminées créaient entre elles un courant d'air glacial et enfumé, ou la chaleur était aspirée par le large tuyau béant au-dessus du feu et allait *chauffer le temps* plutôt que l'intérieur du monastère.

De chaleur, ni peu ni prou — ou bien, comme dit Marie, « on se chauffe d'un côté et de l'autre, on meurt de froid »⁶. Les cellules étant éloignées des cheminées, il était impossible d'y écrire, parce que l'encre gelait dans l'encrier; c'eût été, de toute façon, avoue Marie de l'Incarnation, « un grand excez d'y demeurer une heure, encore [eût-il fallu] avoir les mains cachées et être bien couvert. »⁷ Aussi les religieuses y dormaient-elles dans des espèces de coffres, « couches » de bois, « qui se ferment comme une ormoire; quoy qu'on les double de couvertes ou de serge, ajoutait l'ursuline, à peine y peut-on eschauffer. »⁸

Ces femmes admirables avaient, il est vrai, les délicatesses de langage peu communes pour exprimer — ou pour cacher ? — leurs souffrances. Parlant au nom de sa communauté, Marie de l'Incarnation écrivait en toute sérénité : « nous ressentons tous les jours les effets de l'amoureuse providence de Dieu en notre endroit. »⁹

5. *Les Ursulines de Québec depuis leur établissement jusqu'à nos jours*, I (Québec, 1878), 158.

6. Marie de l'Incarnation, *op. cit.*, 220.

7. *Loc. cit.*

8. *Loc. cit.*

9. *Ibid.*, 109.

IV – Un hôpital de mission

En 1639, la Nouvelle-France comptait à peine trois cents colons, établis à Québec, à Beauport, à la côte de Beaupré et à Trois-Rivières¹. Disséminée dans la forêt canadienne, cette maigre population, pas même comparable en nombre aux bandes indiennes qui l'entouraient, tirait sa subsistance de la culture de la terre et de la traite des fourrures. Il y avait six ou sept ans seulement que les Français étaient de retour à Québec, après l'occupation anglaise; on manquait encore du nécessaire et, certainement, personne n'eût pensé à réclamer un hôpital pour les Blancs — qu'on eût été du reste bien incapable de soutenir. N'avait-on pas des chirurgiens² qui soignaient les malades à peu de frais et à la satisfaction générale ?

Pourtant, les Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec affirment qu'« Il y avoit [en 1639] plusieurs années que l'on souhaitoit un hôpital en Canada »³. Pieuse exagération de la soeur Juchereau de Saint-Ignace, soucieuse de justifier une fondation prématurée ? Non pas, puisque, dès 1634, le jésuite Paul Le Jeune avait en effet souhaité un tel établissement : « s'il y avoit icy un Hospital, il y auroit tous les malades du pays, & tous les vieillards »⁴ — mais c'est d'un « Hospital de Sauvages »⁵ qu'il rêvait. Cette précision, qui n'a rien de jésuitique, nous met tous d'accord, le père, l'annaliste et moi, et justifie du même coup le titre que j'ai donné à cet article.

* * *

La région de Québec était habitée par les Montagnais; un peu au-delà, vers l'Ouest, s'étendait le territoire des Algonquins. Ces Indiens parlaient sensiblement la même langue et vivaient uni-

1. Voir, dans Mgr Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, I, 617, la carte de Jean Bourdon, de 1641.

2. « A cette époque, il existait une différence essentielle entre la médecine et la chirurgie: la formation du chirurgien était beaucoup plus sommaire que celle du médecin. » Guy Frégault, *Civilisation de la Nouvelle-France* (Montréal, 1944), 221.

3. Dom Albert Jamet, édit., *Les Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec, 1636-1716* (Québec, 1939), 7.

4. *JR*, VI, 144.

5. *JR*, XXIV, 158.

quement de la chasse, de la pêche et de la cueillette des fruits sauvages. A chaque hiver, ils se dispersaient dans la forêt, par familles de dix à douze personnes, à la poursuite du gibier — et de l'original en particulier. Le soir, ils dressaient les tentes d'écorce et, au petit matin, se remettaient en marche — chaque jour, interminablement. Au printemps, tirant derrière eux leurs grandes traînes, ils se regroupaient à Québec pour troquer leurs fourrures contre des marchandises françaises. Les hautes neiges revenues et les vivres épuisés, ils s'enfonçaient de nouveau dans les bois, raquettes aux pieds, comme l'avaient toujours fait, avant eux, leurs ancêtres.

La vie de ces nomades tenait essentiellement, au cours de leurs grandes chasses, à la mobilité de chaque groupe, comme aussi à une rigoureuse répartition des tâches entre les individus qui le composaient. Qu'un accident les arrêtât quelques jours, et c'était la catastrophe; de même, toute charge et tout être inutiles mettaient en péril l'existence de la bande. Malades, impotents, vieillards, s'ils devaient ralentir la troupe, étaient abandonnés à leur sort ou, par une sorte de compassion barbare, tués d'un coup de hache⁶. La mort des faibles était la condition indispensable de la survie des forts.

On comprend maintenant l'impatience du père Le Jeune de voir se fonder un hôpital où ces vieillards et ces malades, accueillis, soignés et entretenus, seraient dans le même temps instruits des vérités de la religion. L'annaliste de l'Hôtel-Dieu tenait à peu près le même langage, en écrivant que l'institution était destinée moins aux Français qu'aux Indiens, « sujets à de grandes maladies, et qui n'avoient aucun moyen d'adoucir la misère dont ils étoient accablés surtout dans leur extrême vieillesse »⁷.

L'appel lancé en 1635 par le père Le Jeune, en faveur de cette fondation⁸, fut entendu par la riche Mme de Combalet, nièce de Richelieu et future duchesse d'Aiguillon, qui, à son tour, la conçut comme une entreprise missionnaire vouée à la conversion

6. *JR*, V, 102, 140-142, XX, 238, XXIII, 314-316, XXV, 120-122; Jamet, édit., *op. cit.*, 7s. 25.

7. *Ibid.*, 7.

8. *JR*, VII, 256-260.

et au salut des Indiens⁹. Elle désirait vivement que l'hôpital, doté par elle et dédié au Précieux Sang du Fils de Dieu, « répandu pour faire miséricorde a tous les hommes », s'installât au cœur de la réduction de Sillery¹⁰, créée en 1637. On lui persuada de l'établir à Québec — ce qui n'empêcha pas les premières hospitalières de considérer le salut éternel des Indiens comme le seul « bien » pour lequel elles venaient « en ce nouveau monde »¹¹.

* * *

A leur arrivée à Québec, le 1er août 1639, les trois hospitalières, sous la conduite de la mère Marie Guenet de Saint-Ignace, se virent offrir pour logement la propre maison des Cent-Associés, terminée depuis peu et située en face du fort Saint-Louis. Elles s'y installèrent, en attendant l'achèvement du bâtiment qu'on construisait pour elles sur l'emplacement de l'Hôtel-Dieu actuel, au coteau Sainte-Geneviève. Mais, ayant examiné ces lieux escarpés et visité le chantier, elles décidèrent de renoncer à cette résidence, mal conçue pour les fins auxquelles on la destinait et surtout très difficile à approvisionner en eau. Les travaux furent interrompus, pendant que, chez les Cents-Associés, elles recevaient leurs premiers patients indiens, tout en se mettant à l'étude de l'algonquin sous la direction du père Le Jeune. A l'automne, elles furent débordées : une épidémie de petite vérole ayant éclaté parmi les indigènes, elles durent, devant l'affluence des malades, aménager dans la cour de leur maison des cabanes à la mode algonquine. L'épidémie ne céda qu'à la fin de février, après qu'elles-mêmes eurent été contraintes de s'aliter. « La consolation que nous eûmes parmy tant de miseres et de travaux », écrit l'annaliste, « c'est que dans la quantité de Sauvages que nous assistâmes, il n'en mourut aucun sans baptême »¹².

Institution essentiellement missionnaire, l'Hôtel-Dieu de Québec — qu'on appelait encore *l'hospital* — allait se rapprocher de sa clientèle indigène. Les Indiens, au cours de ce premier hiver, avaient représenté aux religieuses que l'hôpital, situé à une lieue

9. Jamet, édit., *op. cit.*, XX.

10. *Ibid.*, XX, 9, 28; *CR*, XX, 232.

11. *JR*, XXIV, 158; Jamet, édit., *op. cit.*, 12

12. Jamet, édit., *op. cit.*, 24 et *passim*.

et demie de Sillery, était difficile d'accès, tant en été parce qu'il était éloigné de la rive, qu'en hiver à cause de l'âpreté des chemins, si bien qu'on attendait, pour les transporter sur le promontoire de Québec, que les malades fussent à l'extrémité, et que beaucoup mouraient avant d'y arriver. Conformément au désir des Indiens et au vœu le plus cher de la duchesse d'Aiguillon, qui venait de doubler, pour ce sujet, le montant de la fondation, portée à quelque 40 000 livres, les Hospitalières décidèrent de s'établir à Sillery. L'incendie de la résidence des Jésuites et de l'église paroissiale de Québec, survenu le 14 juin 1640, en forçant les religieux à occuper une partie de l'hôpital, vint précipiter les préparatifs du déménagement. Le 9 juin, on avait posé la première pierre du bâtiment de Sillery; à la fin d'août, les religieuses s'installèrent dans la maison de M. de Puiseaux, à Saint-Michel, pendant la construction de leur résidence, dans laquelle elles emménagèrent — bien qu'elle fût « fort peu avancée » — le 1er décembre 1640.¹³

Au printemps de 1641, la menace iroquoise commença à planer sur la bourgade de Sillery. Les Indiens, Montagnais et Algonquins, vinrent alors « placer leurs cabanes tout proche de nôtre maison, qui leur sembloit plus forte que celle des Peres Jesuites, écrit l'annaliste; aussy est-elle plus grande et toute de pierre »¹⁴. A l'intention de ces réfugiés, les Hospitalières firent élever un grand enclos de pieux, mais à l'intérieur de la clôture conventuelle, de façon à pouvoir les assister commodément, les nourrissant et les entretenant chaque fois que cela était nécessaire¹⁵, gardant et soignant, pendant les grandes chasses d'hiver, les infirmes, les vieillards et les enfants¹⁶, et enseignant les petites Indiennes trop éloignées de Québec pour fréquenter le couvent des Ursulines¹⁷. Elles convertirent un bon nombre de ces païens de tous âges¹⁸. Les Français, toujours bienvenus à l'Hôpital, n'y allaient guère pour s'y faire soigner¹⁹; cependant, le 21 novembre

13. *Ibid.*, 25-30; XX, 234-236.

14. Jamet, *édit.*, *op. cit.*, 33.

15. *Loc. cit.*; JR, XX, 240, XXIV, 194.

16. JR, XXIII, 314-316.

17. *Ibid.*, 310-312, XXV, 220.

18. Jamet, *édit.*, *op. cit.*, 33.

19. JR, XX, 238, XXIII, 68.

1641, les religieuses commencèrent à recevoir des pensionnaires blanches, les premières étant « les deux petites filles de Mr [Robert] Giffard qui étoit fort de nos amis et [i.e. de même que] Madame son épouse. »²⁰ Le soin des pensionnaires venait alourdir la tâche de ces héroïques religieuses — elles étaient quatre alors — qui, en 1642 seulement, avaient « assisté [...] jusqu'à 300 » Indiens « malades et infirmes »²¹.

Cependant, l'ombre terrifiante des Iroquois s'allongeait de plus en plus sur Sillery : déjà ces cruels s'étaient manifestés à Cap-Rouge²², une lieue au-dessus de la réduction. Le gouverneur, les Jésuites et les notables, tremblant pour la vie des Hospitalières, tinrent conseil et décidèrent de les ramener à Québec²³ où, dès 1643, on avait repris les travaux sur le chantier abandonné en 1639, avec l'intention d'y transporter l'hôpital indien « s'il surv[enait] quelque accident », ou d'y ouvrir un hôpital séparé pour les Blancs, si ces derniers « se multipli[aient] davantage »²⁴. Les religieuses refusèrent de s'éloigner des Indiens, quel que pût être le danger; le gouverneur leur céda, mais plaça à l'hôpital une garnison de six hommes²⁵.

Les buissons de Sillery cachaient maintenant des têtes hideuses, peintes aux couleurs de la guerre et attentives aux moindres mouvements des éventuelles victimes. Pris de panique, Montagnais et Algonquins décampèrent en hâte, les uns pour se mettre sous la protection du fort de Québec, les autres pour se perdre dans la profondeur des forêts. Abandonnées, les religieuses quittèrent leur hôpital le 29 mai 1644²⁶ pour s'aller loger à Québec, dans la mesure qu'avaient habitée les Ursulines en 1639-1640²⁷; puis, au cours de l'été, elles emménagèrent dans le bâtiment inachevé du coteau Sainte-Geneviève, où elles sont encore²⁸. De

20. Jamet, *édit., op. cit.*, 35.

21. *Ibid.*, 41.

22. *Ibid.*, 47s.

23. *Ibid.*, 48; *JR*, XXV, 19s.

24. *JR*, XXIV, 148.

25. Jamet, *édit., op. cit.*, 48.

26. *Ibid.*, 49; *JR*, XXV, 192.

27. Jamet, *édit., op. cit.*, 49s.

28. *Ibid.*, 50-52.

nouveau, les Indiens vinrent cabaner dans leur cour, à l'intérieur d'un enclos de pieux, comme à Sillery²⁹. L'action missionnaire des Hospitalières se poursuivait.

* * *

Pendant longtemps, en effet, elles devaient justifier les espoirs du père Le Jeune, qui, vers 1635, voyait en elles les auxiliaires indispensables des missionnaires jésuites. En 1647 — il y avait huit ans que l'hôpital était fondé —, le père Jérôme Lalemant n'écrivait-il pas qu'aucun Indien encore n'y était mort sans baptême³⁰? Après les Montagnais et les Algonquins, dont il s'agissait alors, vint le tour des Hurons réfugiés à Québec et, à l'occasion, des Iroquois de passage. Tous étaient accueillis avec la même charité, le même dévouement, le même zèle apostolique.

La colonie évoluait cependant, et, avec elle, l'Hôtel-Dieu: les Indiens s'éloignèrent graduellement, et la population française augmenta. D'« hospital de Sauvages », l'institution prit figure d'« hospital de Français », tout en continuant de rendre des services éminents — de même que l'Hôpital Général de Québec, auquel elle donna naissance en 1692.

29. *Ibid.*, 53.

30. *JR*, XXXI, 158-160.

V – Le feu de la Saint-Jean

Dès la plus haute Antiquité, on avait accoutumé, aux jours du solstice d'été, de rendre des hommages particuliers à la divinité et d'organiser des réjouissances populaires. Ces manifestations se retrouvent, sous une forme ou sous une autre, chez tous les peuples. Au moment d'entrer dans la saison d'été, on célébrait en quelque sorte la lumière, soit qu'on adorât le soleil, soit qu'on exaltât le feu comme chez les Perses, ou qu'on allumât des torches en l'honneur des dieux comme chez les Grecs.

Dans la Gaule païenne, il était aussi de tradition de marquer par des festivités le passage du printemps à l'été: sur les collines et les rochers, des brasiers éclairaient la nuit pendant que le peuple se livrait à la danse et aux jeux.

Aussi bien le feu est-il par excellence un symbole de la divinité: *Car Yahvé ton Dieu est un feu dévorant (Dt 4, 30)*¹, et l'Eglise n'a-t-elle point voulu supprimer ces fêtes païennes, les convertissant plutôt en leur donnant une signification nouvelle et en combattant les abus dont elles étaient l'occasion². Les feux de joie crépitant dans la nuit du 23 juin devinrent un hommage à saint Jean-Baptiste, celui dont l'Evangéliste dit qu'*Il n'était pas la lumière mais le témoin de la lumière (Jn 1, 8)*.

Depuis le haut Moyen Age, l'Europe chrétienne n'a pas cessé de dresser, le soir du 23 juin, les bûchers de la Saint-Jean. On en trouve un témoignage entre mille dans la propre histoire de Mgr de Laval. Le fait est probablement de 1654, et François de Laval était alors seigneur de la terre de Montigny. C'est son ami Boudon qui tient la plume :

Dimanche dernier en l'église de Montigny, où je parlai aux assistants des abus qui se commettent aux feux de la veille de la Saint-Jean, et en même temps je leur déclarai que le sieur curé du dit lieu était résolu de faire en sa paroisse le feu public et paroissial de la Nativité de saint Jean et leur dit que Monsieur et Madame de Montigny leur défendaient

1. Voir aussi Gn 15, 17, Ex 3, 2, 13, 22, Is 33, 14, So 1, 18, etc.

2. Le feu de la Saint-Jean n'était pas pour autant une cérémonie religieuse: il n'avait rien de liturgique, et l'on consulterait en vain les rituels à son sujet.

d'en faire plus aucun particulier. [. . .] La veille donc de la Saint-Jean étant arrivée (qui était hier sur le soir), j'allai avec M. l'abbé de Montigny [François de Laval], Madame [la mère de Mgr de Laval] et Monsieur de Montigny, son fils, qui voulurent que toute leur famille les suivît pour le bon exemple à l'église, où nous trouvâmes un grand nombre de peuples contre l'espérance du sieur curé, qui croyait qu'il n'y viendrait personne: il y en avait qui étaient venus d'une demi-lieue. Et toute la cérémonie du feu public et paroissial de la Saint-Jean fut faite en perfection avec la joie et l'édification de chacun. M. l'abbé de Montigny avait envoyé un homme exprès par tous les villages de la paroisse pour prendre garde qu'on n'y fit aucun feu particulier; ce qui fut fait. Mais comme on lui eût dit que dans une hôtellerie on se préparait à en faire un, il y alla lui-même, le fit détruire et leur fera payer quelque chose à l'église pour n'avoir pas gardé son ordre.³

Fête de la lumière et de la joie, tradition populaire entre toutes, la Saint-Jean traversa un jour l'océan pour prendre racine en terre américaine.

I—SOUS LE REGIME FRANÇAIS

Ce fut peut-être à bord du Jonas, en 1606, que la tradition de la Saint-Jean passa en Amérique. Parti de La Rochelle le 11 mai, le navire portait en Acadie les colons recrutés par Poutrincourt. Une fois sur les bancs de Terre-Neuve, raconte Marc Lescarbot, « le point du jour venu, qui était la veille saint Jean-Baptiste, à bon jour bonne oeuvre, ayans mis les voiles bas, nous passames la journée à la pécherie des Moruës avec mille réjouissances & contentemens, à cause des viandes fresches [la chair du poisson] que nous eumes tant qu'il nous pleut [plut]. [. . .] Sur le soir nous appareillames pour notre route poursuivre, après avoir fait bourdonner nos canons tant à-cause de la fête de saint Jean, que pour l'amour du Sieur de Poutrincourt qui porte le nom de ce saint. »⁴

3. *Quebecen. Beatificationis et canonizationis [. . .] Francisci de Montmorency-Laval [. . .] Altera Nova positio [. . .] Typis Polyglotis Vaticanis, 1955, 15s.*

4. Marc Lescarbot, *Histoire de la Nouvelle-France. . .*, « The Publications of the Champlain Society » (Toronto, 1911), II, 546.

Ensuite, et pendant plusieurs années, les archives et les vieilles chroniques sont muettes sur les manifestations de la Saint-Jean, auxquelles Lescarbot seul fait deux allusions⁵, sans pourtant nous renseigner sur ce qui se pratiquait à cet égard en Acadie. On peut cependant noter que c'est le jour de la Saint-Jean qu'à Port-Royal, en 1610, l'abbé Jessé Fléché* conféra le baptême à vingt et un Souriquois, les prémices de la mission⁶, et qu'à la rivière des Prairies, en 1615, fut célébrée la première messe au Canada (exclusion faite de l'Acadie)⁷.

Le premier feu de la Saint-Jean dont on fasse mention en Nouvelle-France fut allumé à Québec en 1636. Un sauvage, écrit le Père Le Jeune, « voyant la solemnité qu'on fait la veille de la Saint Jean, croyait qu'on faisoit cette feste pour chasser le Manitou ». Le jésuite ne donne aucun détail, sinon qu'il fait part de sa crainte « que l'un de ces jours ils [les Indiens] ne viennent prier de tirer nos canons pour les guérir »⁸. Cette vigile de la Saint-Jean aurait donc été soulignée par quelques coups de canon et, sans aucun doute, par le feu traditionnel. La manifestation, à ce qu'il semble, n'était point nouvelle au pays, puisque le père Le Jeune parle de « la solemnité qu'on fait la veille de la Saint-Jean » — et peut-être la tradition en était-elle déjà implantée.

Quoi qu'il en soit, après 1636, les chroniques sont de nouveau silencieuses sur les festivités du 23 juin. Il est probable, néanmoins, que le bûcher fût dressé chaque année, à Québec, « auprès de l'Eglise, au lieu destiné pour les feux de joye »⁹. Le Journal des Jésuites, commencé en 1645, décrit le feu de 1646: « Le 23, se fit le feu de la St. Jean sur les 8. heures & demie du soir. M. le Gouverneur [Montmagny] envoya M. Tronquet [son secrétaire]

5. Lescarbot, *Relation dernière de ce qui s'est passé au voyage du sieur de Poutrincourt...* (1612), dans Lucien Campeau, s. j., *La première mission de l'Acadie (1602-1616)*, « Monumenta Novae Franciae » (Rome et Québec, 1967), 651 et id., *Histoire de la Nouvelle-France* (Ed. Tross), Paris, 1866, III, 657s.

* Voir la biographie que je lui ai consacrée dans *DBC*, I, 315s.

6. *JR*, I, 76.

7. Champlain, *Oeuvres* (Biggar), III, 33.

8. *JR*, IX, 120. — « Pour les guérir » en chassant le Manitou ou démon qui les rend malades.

9. *JR*, XI, 68.

pour sçavoir si nous irions, nous allasmes le trouver le P. Vimont & moy [Jérôme Lallemand] dans le fort. Nous allasmes ensemble au feu; M. le Gouverneur l'y mit, & lors qu'il le mettoit, je chanté le *Ut queant laxis*¹⁰ & puis l'oraison¹¹. [. . .] On tira 5. coups de canon, & on fit deux ou trois fois la descharge des mousquets; nous en retournasmes entre 9. et 10.»¹²

Ce cérémonial se reproduit de 1647 à 1650, avec bien peu de variantes¹³. Le feu se fait le soir, « sur les huit heures & demie » en 1646, « sur les 9. heures un quart » en 1648; aucune précision n'est fournie pour les autres années. En 1646, 1648 et 1650, le bûcher est allumé par le gouverneur, en 1648, on note que « M. le Gouverneur le mit [le feu] à son ordinaire ». En 1650, toutefois, le supérieur des Jésuites s'abstint d'aller à la fête, « prevoyant qu'on m'y feroit mettre le feu à l'ordinaire, & ne jugeant pas à propos de laisser courir cette coustume, qui n'avoit pas esté pratiquée du temps de M. de Montmagny¹⁴ ». En parlant de cette « coustume », le père pensait à l'invitation pressante que lui avait faite M. d'Ailleboust d'allumer le feu de la Saint-Joseph, aux mois de mars 1649 et 1650. Il s'y était prêté en ces deux occasions, « mais avec beaucoup de repugnance ». M. de Montmagny qui avait toujours allumé le feu lui-même, ayant quitté la colonie en 1648, et le supérieur des Jésuites n'ayant pas assisté à celui de 1649, il faut croire que ce fut le gouverneur qui l'alluma, à moins qu'il eût laissé cet honneur au père Vimont — ce qui est peu probable.

De 1646 à 1650, le clergé fut chaque fois représenté près du bûcher : en 1646 par le supérieur des Jésuites et le père Vimont, en 1647 par M. de Saint-Sauveur, en 1648 par le supérieur des Jésuites accompagné des pères Le Jeune et Greslon, en 1649 par le père Vimont, et en 1650 par

10. Hymne qu'on chantait le jour de la Saint-Jean: « Afin que nous puissions chanter hautement les merveilles de votre naissance, ô saint Jean, purifiez nos lèvres de toute souillure », etc.

11. *Deus qui praesentem diem*. . . « O Dieu, qui avez rendu le jour de la naissance du bienheureux Jean glorieux pour nous, faites que votre peuple soit rempli de joies spirituelles et dirigez dans la voie du salut les coeurs de tous vos fidèles. »

12. *JJ*, 53s.

13. Les textes cités dans ce paragraphe et dans le suivant sont tirés de *JJ*, 53s., 89s., 111, 127, 134, 141s.

14. Il fut gouverneur de 1636 à 1648.

le père de la Place. En 1646, le supérieur chante « le *Ut queant laxis* & puis l'oraison », pendant que le gouverneur mettait le feu; en 1648, « après le feu mis », le *Ut queant laxis*, « le *Benedictus* & l'oraison de St. Jean, le *Domine Salvum fac Regem* et l'oraison du roy, le tout sans surplis »; en 1650, « le P. de la Place y assista en surplis & estolle, avec St. Martin, pour y chanter le *Te Deum* [sic] ». Etait-ce l'habitude, une fois les oraisons terminées, de tirer quelques coups de canon et de décharger quelques mousquets? Il n'en est question qu'en 1636 et en 1648, mais ces signes de réjouissance allaient peut-être de soi.

Une fois de plus, après 1650, les renseignements sur le feu de la Saint-Jean sont rarissimes. Mais la tradition en était assez solide pour durer. N'est-elle point significative, cette note que le supérieur des Jésuites prit la peine d'inscrire dans son Journal de 1649 : « On ne fit point le feu de la St. Jean aux Trois-Rivières » ?¹⁵ Preuve, assurément, qu'on avait dérogé, cette année-là, à la coutume. Le feu de la Saint-Jean avait donc pris une importance certaine dans les traditions de la jeune colonie. Voyons-en une confirmation dans le faste que l'on donna à la cérémonie du 23 juin 1666: « la solennité du feu de la S. Jean se fit avec toutes les magnificences possibles, Mgr l'Evesque [François de Laval] revestu pontificalement avec tout le clergé, nos pères en surplis, &c. Il [Laval] presente le flambeau de cire blanche à Mons. de Tracy, qui le luy rend & l'oblige à mettre le feu le premier, &c. »¹⁶

On peut croire que la fête de la Saint-Jean prit plus d'éclat encore à partir de 1694, alors que Mgr de Saint-Vallier la plaçait au nombre des fêtes d'obligation observées dans le diocèse de Québec¹⁷, et jusqu'en 1744, date où Mgr de Pontbriand en renvoya la solennité au dimanche¹⁸.

15. *JJ*, 127.

16. *JJ*, 345.

17. H. Têtu et C.-O. Gagnon, édit., *Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec* (Québec, 1889-1893), I, 335.

18. *Ibid.*, II, 42.

II—SOUS LE REGIME ANGLAIS

Malgré la conquête et le changement d'allégeance, les feux de la Saint-Jean s'obstinèrent, année après année, à danser lumineusement dans la nuit du 23 juin. Après deux siècles, les gestes n'avaient point changé, et le spectacle restait le même:

Les Canadiens de la campagne, écrit Philippe Aubert de Gaspé, avaient conservé une cérémonie bien touchante de leurs ancêtres normands: c'était le feu de joie, à la tombée du jour, la veille de la Saint-Jean-Baptiste. Une pyramide octogone, d'une dizaine de pieds de haut, s'élevait en face de la porte principale de l'Eglise; cette pyramide, recouverte de branches de sapin introduites dans les interstices d'éclats de cèdre superposés, était d'un aspect très agréable à la vue. Le curé, accompagné de son clergé, sortait par cette porte, récitait les prières usitées, bénissait la pyramide et mettait ensuite le feu, avec un cierge, à des petits monceaux de paille disposés aux huit coins du cône de verdure. La flamme s'élevait aussitôt pétillante, au milieu des cris de joie, des coups de fusil des assistants, qui ne se dispersaient que lorsque le tout était entièrement consumé.¹⁹

Hubert Larue décrivait à son tour, en 1870, la cérémonie du feu de la Saint-Jean, telle qu'il l'avait observée autrefois dans sa paroisse natale de Saint-Jean, Ile d'Orléans:

Sur l'ordre du seigneur, un des habitants transportait sur la grève, en face de l'Eglise, le bois nécessaire au feu: c'était du bois de cèdre invariablement. Après avoir chanté un salut, le curé, revêtu de l'étole, se rendait au bûcher. Il le bénissait et ensuite faisait sortir du feu nouveau, en frappant le caillou avec le briquet. Avec l'amadou ainsi enflammé, le curé mettait le feu au bûcher et quelque compagnie de miliciens faisait une décharge de fusils, au milieu des cris de toute la foule. Presque toute la population de l'île se donnait rendez-vous à Saint-Jean, pour cette solennité. La coutume était de s'y rendre à cheval, les femmes en croupe, derrière leurs maris.²⁰

Négligeant quelque peu, pour sa part, l'aspect religieux de la fête, Narcisse-Eutrope Dionne en montrait, en 1889, le caractère populaire:

19. Philippe Aubert de Gaspé, *Les Anciens Canadiens* (Montréal, 1946), 88.

20. Hubert Larue, *Fêtes patronales des Canadiens français*, dans la *Revue canadienne* (Montréal), 1870, 488.

A l'heure convenue, c'était à la brûnante, sur le signal donné par le curé ou le notable, des pyramides de sapin, des arbres entiers encore verdoyants étaient livrés à la flamme dévorante au milieu des cris de joie de la foule. Pendant des heures entières, hommes, femmes et enfants se livraient à des divertissements innocents, mêlant à leurs chants patriotiques des hymnes religieux, des cantiques sacrés. Par intervalle, les cris et les chants étaient interrompus par une fusillade des mieux nourries ou par les accords d'une musique champêtre, où les violons jouaient le premier rôle. En ce jour-là, les deux rives du Saint-Laurent s'illuminaient comme par enchantement à l'heure du crépuscule. ²¹

C'est ainsi que la veille de la Saint-Jean était l'occasion, pour les riverains du fleuve, de communiquer avec les parents et les amis de la rive opposée. Grâce à des « signes convenus », les feux de la Saint-Jean, s'il faut en croire Philippe Aubert de Gaspé, portaient *de l'autre bord* des messages où il était beaucoup question de maladie et de mort: « si le feu [. . .] brûle longtemps sans s'éteindre, c'est bonne nouvelle; s'il s'éteint tout à coup, c'est signe de mortalité. Autant de fois qu'il s'éteint subitement, autant de personnes mortes. Pour un adulte, une forte lumière; pour un enfant, une petite flamme. » Aussi l'oncle Raoul pouvait-il transmettre à De Locheill les nouvelles de ses amis des Eboulements, de l'Île-aux-Coudres et de la Petite-Rivière: « Commençons par les Eboulements: onze décès de personnes adultes dans cette paroisse depuis l'automne, dont trois dans la même maison, chez mon ami Dufour [. . .]. Les Tremblay sont bien: j'en suis charmé: ce sont de braves gens. Il y a de la maladie chez Bonneau: probablement la grand'mère, car elle très âgée. Un enfant mort chez Bélair; c'était, je crois, le seul qu'ils eussent: c'était un jeune ménage. [. . .] » ²²

A la Saint-Jean se rattachaient d'autres traditions, comme celle de la vente du premier saumon: « chaque habitant qui tendait une pêche vendait à la porte de l'église le premier saumon qu'il prenait, au bénéfice des bonnes âmes, c'est-à-dire qu'il faisait dire une messe, du produit de ce poisson, pour la délivrance des

21. N.-E. Dionne, *Les feux de la Saint-Jean*, dans le *Courrier du Canada*, 22 juin 1889.

22. Aubert de Gaspé, *op. cit.*, 89s.

âmes du purgatoire. Le crieur annonçant le but de la vente, chacun s'empressait de surenchérir. »²³ Ces coutumes pittoresques sont à peu près disparues de nos campagnes, mais on en trouvait, ici et là, en 1960, certains restes: à l'Île-aux-Coudres, par exemple, avait survécu la fonction du *syndic des âmes*, et dans d'autres paroisses on faisait encore la *criée des âmes*.

Vers 1850, la tradition du feu de la Saint-Jean était bien vivante, au témoignage de Benjamin Sulte: « à Saint-Jean-Deschailon, aux Trois-Rivières, autour de cette ville, j'ai vu vers 1850 bien des feux de la Saint-Jean qui [. . .] étaient de tradition ancienne. Ces feux, sur le bord du fleuve, se regardaient les uns les autres. Tout le pays était en fête. »²⁴

* * *

Au vingtième siècle, le feu de la Saint-Jean, s'il ne s'est point entièrement éteint, a perdu beaucoup de sa vivacité, mais une autre tradition est entrée dans les moeurs québécoises: celle des défilés, avec chars allégoriques et fanfares. Depuis la fondation de la Société Saint-Jean-Baptiste, en 1834, et surtout depuis la proclamation, par Pie X, le 26 février 1908, de saint Jean-Baptiste comme patron spécial des Canadiens français, l'usage s'est en effet généralisé de marquer le 24 juin par des processions d'abord, puis par des défilés à caractère patriotique.

La forme en a peut-être changé, mais la tradition de la Saint-Jean n'est pas encore tout à fait morte chez-nous.

André Vachon

23. *Ibid.*, 88.

24. Benjamin Sulte, *Mélanges historiques*, XV (Montréal, 1929), 33.